**Du 5 au 16 mai 2025, votez pour choisir vos délégués MSA Armorique**

En tant qu’adhérent et salarié du régime agricole, vous êtes invité à voter tous les 5 ans pour choisir vos délégués MSA.

Les élus MSA des Côtes d’Armor et du Finistère sont des bénévoles issus de l’agriculture, proches de vos préoccupations. Avant tout salariés, comme vous, ils s’engagent chaque jour pour améliorer votre quotidien et mener des actions utiles sur votre territoire.

Entre le 5 et le 16 mai 2025, vous pourrez voter :

* en ligne sur la plateforme de vote dédiée, avec l’identifiant que vous recevrez par courrier.
* ou par courrier en retournant, sans l’affranchir, un bulletin de vote parmi ceux reçus d’ici le 5 mai.

Pour plus d’informations sur les élections de la MSA, RDV sur armorique.msa.fr.